
Le Parlement et la tribune de la presse

par Robert Vaive

La tribune de la presse constitue un élément essentiel du système démocratique. Elle aide le Parlement à s'acquitter de sa principale fonction, qui consiste à faire en sorte que le gouvernement réponde de ses actions. Le public suit les événements à travers le regard des journalistes qui composent la tribune. Si le Parlement ne fait pas l'objet d'une couverture suffisante par la presse, le processus démocratique en souffre. Le présent article examine certaines questions entourant le fonctionnement de la tribune de la presse.

Cinquante ans avant la Confédération, un espace était prévu dans les assemblées législatives de l'Amérique du Nord britannique pour les journalistes qui couvraient les travaux des assemblées. En fait, les reportages publiés par la presse étaient les meilleurs comptes rendus officiels disponibles avant l'apparition du hansard, au milieu des années 1870. C'était une époque où la presse était partisane et où les journalistes entretenaient des liens étroits avec les politiciens qu'ils soutenaient. Les membres de la tribune de la presse n'étaient pas de simples observateurs de la politique, ils y prenaient une part active. La création de la Presse canadienne, en 1917, a changé tout cela. Elle desservait des journaux de différentes tendances, et le journalisme s'est graduellement détaché du processus politique partisan.

L'arrivée de la télévision à la Chambre, qui a introduit une nouvelle dimension dans les relations entre la tribune de la presse et le Parlement, est un autre événement important. Le hansard électronique permet au public de passer outre à l'interprétation et parfois aux excès des journalistes de la presse écrite. La retransmission télévisée des travaux de la Chambre a permis de mieux sensibiliser le public à ce qui se fait au Parlement et de l'amener à s'y intéresser davantage. Elle a également donné une nouvelle importance à la tribune de la

presse, lesquels aujourd'hui interprètent plutôt qu'ils ne relatent ce qui se passe.

Techniquement, la tribune de la presse relève du président de la Chambre des communes. La tradition interdit de prendre des notes dans les tribunes parlementaires (sauf pour rendre compte des travaux au monarque). Théoriquement, la tribune de la presse n'est pas exemptée de cette interdiction, mais, comme elle est située directement au-dessus et en arrière du fauteuil du président, elle peut prendre des notes «ni vu ni connu».

Jusqu'à la fin des années 50, du moins à Ottawa, les journalistes de radiotélévision n'étaient pas admis dans la tribune. On estimait que les journalistes de la presse écrite qui, pour arrondir leur revenu, travaillaient aussi le soir comme panélistes à la radio et à la télévision, en avaient le monopole et le contrôle exclusif. Toutefois, les journalistes de radiotélévision se sont vus admis dans la tribune en 1959.

Robert Vaive est greffier adjoint de l'Assemblée législative de la Colombie-Britannique. Le présent article est une version revue d'une communication présentée lors de la 12^e Réunion des présidents canadiens, qui s'est déroulée à Yellowknife en janvier 1995.

En fait, le président laisse à la tribune une certaine autonomie, notamment l'importante responsabilité d'accréditer ses membres. Les règlements de la tribune de la presse décrivent comment elle doit être régie, les critères

relatifs à sa composition et à l'accréditation de ses membres, ainsi que les mesures autodisciplinaires à prendre en cas de conduite immorale ou malséante. La composition de la tribune varie selon les assemblées. En Colombie-Britannique, la tribune de la presse se compose d'environ 50 membres, tandis que, à Ottawa, ce nombre se rapproche de 100.

Le Parlement a toujours eu en horreur de discipliner la tribune de la presse pour ses actions. En 1952, en Colombie-Britannique, la Chambre a rejeté une motion demandant qu'un éditorialiste comparaisse devant la Chambre pour avoir rédigé un éditorial sujet à caution.

Les membres de la tribune de la presse bénéficient de nombreux avantages, dont l'accès au restaurant parlementaire et des bureaux gratuits dans l'enceinte de la plupart des assemblées législatives, avec tout ce que cela comporte : fournitures de bureau, photocopieurs, télécopieurs, publications gouvernementales et stationnement gratuits. Ils jouissent aussi, pour leur travail, d'autres installations spéciales, par exemple de locaux pour la tenue de conférences de presse et de pièces où ils peuvent examiner à huis-clos le budget ou d'autres documents importants avant leur dépôt au Parlement.

Au début, la tribune de la presse s'en tenait à la prise de notes fidèles et in extenso. Aujourd'hui, elle rend compte des questions-clefs. Ses membres, de nos jours, se concentrent de plus en plus sur la période de questions. Ils semblent penser qu'il s'agit là de l'essentiel de leur travail. Presque tous leurs articles sont tirés de la période de questions, qui fournit les éléments essentiels de l'information étant donné son instantanéité, sa brièveté, l'opposition qu'elle déclenche entre des personnes connues et sa possible importance à des fins de référence future. Selon les critiques, cet accent sur la période de questions ne laisse guère place à des discussions en profondeur et à une perspective à long terme.

La tribune de la presse a aussi tendance à se concentrer sur les activités du gouvernement, cela en dépit de la concurrence que se livrent manifestement le gouvernement et les partis de l'opposition pour attirer son attention. À mesure que le gouvernement s'agrandit et devient plus complexe, la tribune de la presse consacre plus de temps à la partie ministérielle. La concentration de la tribune de la presse sur le gouvernement n'est pas sans conséquence pour la Chambre. On y voit une disproportion de pouvoirs entre l'exécutif et le législatif et aussi un renforcement de l'idée voulant que l'exécutif domine le système parlementaire. Ce n'est peut-être pas vrai, mais la perception est là. Si la tribune de la presse s'est détournée de la Chambre, c'est peut-être en partie la faute de la Chambre elle-même, qui n'a pas su procéder aux réformes nécessaires afin d'améliorer son image et celle des députés.

Les points de presse sont devenus chose courante dans les assemblées législatives canadiennes. Ils se produisent généralement juste après la période de questions. En Colombie-Britannique, ils ont tendance à se produire dans le

couloir qui est emprunté par le président et qui est situé directement derrière la Chambre, obstruant ainsi le passage. Les points de presse peuvent perturber le fonctionnement général de l'assemblée.

Les politiciens et la tribune de la presse

Les députés et les membres de la tribune de la presse forment une alliance difficile mais durable. Les politiciens veulent qu'on leur consacre du temps à la radio et à la télévision ainsi que dans les journaux. Les journalistes, quant à eux, veulent une histoire, une citation ou une séquence filmée. La tribune de la presse a souvent joué un rôle dans la création ou la destruction d'une carrière politique. L'ancien premier ministre Joe Clark, par exemple, a eu au début une image très négative à cause de la presse, contrairement à un autre ancien premier ministre, John Turner.

Il arrive que le conflit soit caractéristique de la relation qui existe entre la tribune de la presse et le Parlement. «Quand la presse embrasse l'idée américaine voulant que les journalistes soient les adversaires du gouvernement — c'est-à-dire des opposants et membres des ennemis — elle s'aligne du côté de l'opposition. Au lieu d'être des journalistes, les membres de la tribune deviennent des détracteurs qui cherchent à jeter le discrédit sur le gouvernement. Non pas que les journalistes n'aient pas un rôle d'enquête. Il leur revient de chercher à en savoir autant que possible sur les rouages du gouvernement et, en fait, sur ceux des partis de l'opposition. Cependant, ils doivent le faire de façon responsable et avec une certaine retenue, et non en faisant preuve d'un zèle de missionnaire dans le but de mettre les vauriens à la porte.»¹

Mackenzie King a qualifié une fois la tribune de la presse d'adjointe du Parlement lui-même.

Certains membres de la tribune de la presse forment des liens trop étroits avec les politiciens. Les normes varient selon les assemblées, mais tout malentendu sur ce qui est acceptable peut être désastreux tant pour le journaliste que pour le politicien. Par exemple, en 1991, un membre de la tribune de la presse en Colombie-Britannique qui conseillait un ministre sur ses discours et autres questions médiatiques a vu ses conversations rapportées et l'affaire ébruitée avec l'aide des députés de l'opposition, ce qui a évidemment plongé la tribune de la presse dans l'embarras. Le journaliste en question a dû se retirer de la tribune et le ministre, démissionner.

Selon les commentaires parus dans la presse, le journaliste avait dépassé les limites, mais celles-ci n'étaient clairement définies nulle part. En fin de compte, il est peu probable que les membres de la tribune de la presse disposeront un jour d'un

code de conduite pour les guider dans leurs relations professionnelles et leur imposer une certaine discipline.

Deux affaires survenues récemment à Westminster illustrent ce point. L'une met en cause le rédacteur du journal *The Guardian*, qui se serait arrangé pour faire envoyer à son bureau la facture d'hôtel d'un ministre en se servant de papier à en-tête de la Chambre des communes et en prétendant faire cette demande au nom du ministre. Cette affaire a fait l'objet de critiques dans la presse et durant l'examen de la motion visant à renvoyer la question devant le comité des privilèges.

L'autre affaire s'est produite en juillet 1994. Le *Sunday Times* a persuadé deux députés par la ruse d'accepter une somme de 2 000 \$ pour poser une question parlementaire — un cas flagrant de pot de vin. L'affaire a été renvoyée en octobre 1994 devant le comité des privilèges de la Chambre des communes britannique.² De tels incidents nous amènent à nous demander quels pouvoirs disciplinaires devraient avoir les parlementaires vis-à-vis de la presse. Le pouvoir de discipliner la presse est-il complètement passé? La tribune de la presse est-elle trop puissante?

Les gouvernements, de leur côté, n'hésitent pas à abuser des membres de la tribune de la presse et à les exploiter. Ils peuvent

divulguer les changements qu'il est proposé d'apporter aux politiques et le font souvent pour connaître la réaction du public. C'est de la manipulation, étant donné que la presse n'a d'autre choix que de faire le jeu des politiciens pour essayer de sonder l'opinion publique. Un autre tour du gouvernement consiste à passer outre aux journalistes de la tribune qui sont trop critiques et à communiquer directement avec des journalistes locaux, plus crédules. Un exemple s'est produit en 1986. Le gouvernement conservateur fédéral avait mis en place un programme qui permettait aux médias de téléphoner directement à un ministre directement plutôt que de s'en remettre aux reportages nationaux à Ottawa. Si une telle mesure rapproche les gens de la politique, cela peut aussi porter atteinte à l'importance du Parlement.

Notes

1. Anthony Westhall, *The Pundits*, p. 160.
2. Le 20 avril 1995, la Chambre a accepté les conclusions de son comité des privilèges, a réprimandé les deux députés et leur a imposé une suspension de dix et vingt jours respectivement.